

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

Identification : WEBE090

Version : 4.0

Nombre de pages: 20

Référence edl : **à compléter**

Date de mise en service : **à compléter**

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
4.0	31/12/2021	Remplacement de la Norme DIN VDE 0126-1 VRF 2014 par la Norme DIN VDE 0126-1 VRF 2019 Mise à jour au nouveau modèle de document DTR GreenAlp	3.0
3.0	08/03/2021	Changement de coordonnées relatives à l'obligation d'achat	2.0
2.0	10/07/2018	MAJ prise en compte des évolutions réglementaires (arrêté 6 mai 2017 fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum, décret du 28 avril 2017 sur les conditions du bénéfice de l'obligation d'achat et du complément	1.0

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

		de rémunération ; arrêté du 13 décembre 2016 fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent ; utilisant l'énergie hydraulique des lacs, des cours d'eau et des eaux captées gravitairement) et séparation de la fiche de collecte en 2 fiches : PV/autres filières	
1.0	15/03/2010	MAJ Prise en compte du décret 2009-1414 du 19/11/2009,	

Documents associés / Annexes :

Procédure de Traitement de la demande de raccordement d'une Installation de Production BT.
Mandat spécial de représentation
Protection des installations de Production raccordées au Réseau Public de Distribution.

Résumé / Avertissement :

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un Demandeur, dans le cadre d'une demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité basse tension géré par le Distributeur, d'une Installation de Production autre que photovoltaïque de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA.

Le formulaire fait également office de demande de contrat d'achat pour le Demandeur souhaitant bénéficier de l'obligation d'achat. A compter du 1er janvier 2018, toute demande de raccordement en vue de bénéficier d'un tarif d'achat pour une puissance entre 9 kWc et 100 kWc doit s'accompagner du règlement d'une caution pour être considérée comme complète.

Le détail des pièces à joindre est fourni à la fin du document.

Seules les pages 4 à 11 du formulaire, avec date et signature en page 11 sont à retourner avec les pièces demandées au Distributeur. Le Distributeur rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence, son Référentiel Clientèle, de son Barème de Raccordement et du Catalogue des Prestations accessibles sur son site internet.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

Table des matières

1	Préambule	4
2	Données générales du projet	5
2.1	A. INTERVENANTS	5
2.1.1	A1 : Demandeur du raccordement.....	5
2.1.2	A2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement).....	7
2.1.3	A3 : Installateur (qui réalise l'Installation de Production).....	8
2.2	B : LOCALISATION DU CHANTIER	8
2.3	C: RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU	8
2.3.1	C1 : Le Site est actuellement raccordé au Réseau Public de Distribution (RPD) pour un usage de consommation et c'est le titulaire du contrat correspondant qui sera le producteur.....	9
2.3.2	C2 : Existe-t-il une Installation de Production déjà raccordée ou en cours d'instruction sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale * ?.....	10
2.4	D: CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	10
2.4.1	D1 : Caractéristiques générales du projet.....	10
2.4.2	D2 : Caractéristiques techniques du Site.....	10
2.4.3	D3 : Description des machines et des protections (<i>à remplir avec l'installateur</i>).....	12
2.5	E : APRES LE RACCORDEMENT	12
3	Données administratives	14
3.1	F : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS *	14
3.2	G : ECHEANCE SOUHAITEE ET OBSERVATIONS	14
4	Certification des données	15
5	Documents à joindre avec la demande de raccordement	16
6	ANNEXE 1 – COORDONNEES DU DISTRIBUTEUR	20

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

1 Préambule

Pour établir le Contrat de Raccordement, d'Accès au Réseau Public de Distribution et d'Exploitation (CRAE) et le devis de raccordement, le Distributeur vous remercie de compléter le formulaire suivant ; nous vous recommandons vivement de le faire avec l'aide de votre installateur.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à l'Acheteur Obligé des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat.

Vous trouverez en fin de document les explications des renvois du formulaire et le détail des pièces à fournir. **Celles-ci, ainsi que les champs du présent document marqués d'un *, sont considérés par le Distributeur comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.** Les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en violet.

Le devis de raccordement et le Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation qui découlera des informations communiquées deviendrait caduques si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

2 Données générales du projet

2.1 A. INTERVENANTS

2.1.1 A1 : Demandeur du raccordement

Particulier (préciser : M, Mme, etc.) *

Société ou entreprise *

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme¹..... Dûment habilité(e) à cet effet.
Joindre KBIS.

Forme juridique² : *

Type d'entreprise³ * : ME PME ETI GE

Secteur économique principal (niveau du groupe 4 de la NACE)⁴ * :

SIRET.....

Collectivité territoriale ou service de l'État *

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme⁵..... Dûment habilité(e) à cet effet

SIRET du budget ⁶ : *

Code Service : Code Engagement :

¹ Préciser le cas échéant la fonction (« Directeur Technique » ...).

² A choisir entre : ASSOCIATION / EARL / EI / EURL / EPA / EURL / GAEC / GIE / PROF_LIBERALE / SA / SARL / SARL_U / SAS / SASU / SCA / SCEA / SCI / SCM / SCOP / SCP / SCS / SEL / SEM / SEP / SIVU / SMC / SNC

³ ME = Micro-Entreprise, PME = Petite et Moyenne Entreprise, ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire, GE = Grande Entreprise.

⁴ Le niveau 4 du code NACE est un code à 4 chiffres dont l'arborescence est décrite sur le lien : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

⁵ Préciser le cas échéant la fonction : « Maire » ...

⁶ Ce SIRET (associé aux codes service et engagement) permettra de dématérialiser l'envoi de la facture des frais de raccordement.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

Adresse actuelle	
* N° et nom de la voie :	
Code postal : *	Commune : *
Telephone 1 : *	Telephone 2 :
Adresse email : (du producteur) ⁷	
Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation (existant ou à construire) :	
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non → Fournir le nom du propriétaire (s'il existe) ou de la parcelle (si le bâtiment est à construire) ⁸	
:..... Joindre le contrat de mise à disposition de la toiture.	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Adresse email :

⁷ Après la mise en service de l'Installation de Production, elle permettra au Distributeur de publier chaque semestre vers le producteur, les index de production (et le cas échéant de non-consommation). Si le producteur ne dispose pas d'une telle adresse, il peut indiquer celle d'un tiers qu'il autorise à recevoir les index et qu'il aura dûment informé.

⁸ Et produire, en plus du titre de propriété au nom du propriétaire, un contrat de mise à disposition de la toiture signé entre le propriétaire et le Demandeur

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

2.1.2 A2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)

Le Demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers pour cette affaire ? * Oui Non

Si OUI, indiquer le type d'habilitation : *

Autorisation⁹

Mandat¹⁰

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :

Signer en son nom et pour son compte le CRAE et le devis de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

Mandant (le producteur)

Mandataire, au nom et pour le compte du mandant

Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur du Distributeur et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.

Personne / société habilitée :

.....
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme¹¹ Dûment habilité(e) à cet effet

Adresse : *

Code postal : * Commune : *

Téléphone 1 : * Téléphone 2 :

Adresse email : *

⁹ L'autorisation permet d'exprimer la demande de raccordement auprès du Distributeur et de prendre connaissance des informations relatives à ce raccordement.

¹⁰ Le mandataire agit au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur du Distributeur jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CRAE (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

¹¹ À préciser si société : donner alors le titre ou la fonction (par exemple : "Directeur", "ingénieur-conseil"....).

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

2.1.3 A3 : Installateur (qui réalise l'Installation de Production)

L'installateur est : *

Le Demandeur

Le tiers habilité

Une tierce entreprise (préciser son nom) :

Téléphone :

Email :

2.2 B : LOCALISATION DU CHANTIER

Nom de l'opération:.....

Nom du Site de production¹² :

SIRET du Site de production * (sauf si le Demandeur est un particulier) :

Adresse : *

Code postal : * Commune : *

L'Installation est prévue : * sur un immeuble ou un Site collectif¹³ sur un Site individuel

Données cadastrales * : n° de section : N° de parcelle :

2.3 C: RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU

¹² C'est ce nom qui sera repris en page de garde du contrat ; par défaut, c'est le nom du Demandeur qui sera utilisé.

¹³ À cocher dans le cas d'une Installation partagée (sur un toit ou un terrain commun) ou à raccorder sur un ouvrage de branchement partagé (colonne d'immeuble collectif)

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

2.3.1 C1 : Le Site est actuellement raccordé au Réseau Public de Distribution (RPD) pour un usage de consommation et c'est le titulaire du contrat correspondant qui sera le producteur

OUI (*)

Avec une puissance souscrite * : kVA.

N° de PDS (Point de Soutirage) * :

Nom du titulaire * :

Informations sur le raccordement actuel (uniquement s'il s'agit d'un Site individuel) :

L'Installation est prévue sur le bâtiment actuellement desservi par ce contrat * : Oui Non

Le branchement électrique au réseau existant est de type¹⁴ * :

Aérien

Aero-souterrain ou souterrain

Le branchement électrique dispose d'un coffret extérieur accessible depuis le domaine public * :

OUI

NON

Le Compteur du branchement est installé * :

À l'intérieur du bâtiment

Dans un coffret extérieur

Autre

Le disjoncteur du branchement est installé * :

Dans un coffret extérieur

À l'intérieur du bâtiment

NON (*)

(« Demandeur sans contrat consommation » ou « construction neuve avec demande consommation + production »¹⁵)

La tranchée en domaine privée, la fourniture et la pose de fourreau (diamètre 90 mm) sont réalisées par vos soins.

¹⁴ En aérien : les conducteurs arrivent en aérien sur le bâtiment desservi ; en aero-souterrain, le réseau est aérien sur la voie publique mais les conducteurs arrivent en souterrain au bâtiment desservi.

¹⁵ Un nouveau branchement spécifique devra alors être réalisé à partir de la voie publique pour le raccordement de l'Installation de Production : le Demandeur sera traité comme un « producteur pur »

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

2.3.2 C2 : Existe-t-il une Installation de Production déjà raccordée ou en cours d'instruction sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale * ?

- NON
 OUI : N° de CRAE (ou CARD-I) du ou des contrats existants : *

2.4 D: CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

2.4.1 D1 : Caractéristiques générales du projet

Type de Production envisagé :

- Hydraulique
 Cogénération
 Eolien → Hauteur du mât + nacelle : Mètres
 Autre → Préciser le type de production :

Coordonnées géodésiques des 4 points extrêmes (au format xx°yy'zz,zz") * :

Point 1 : Latitude = Longitude =
 Point 2 : Latitude = Longitude =
 Point 3 : Latitude = Longitude =
 Point 4 : Latitude = Longitude =

Le projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme de type *:

- Déclaration Préalable Autre type d'autorisation administrative
 Permis de Construire Aucune

2.4.2 D2 : Caractéristiques techniques du Site

Puissance maximale de l'Installation (Pmax)¹⁶ * : kVA.

¹⁶ La puissance maximale de l'installation est définie par la réglementation comme « la somme des puissances unitaires installées des machines électrogènes susceptibles de pouvoir fonctionner simultanément ». Dans le cas de la production photovoltaïque avec obligation d'achat, cette puissance maximale doit être inférieure ou égale à la somme des puissances-crêtes installées.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

Type de raccordement au RPD souhaité * : Monophasé (≤ 6 kVA) Triphasé

Puissance de raccordement en injection (Pracc)¹⁷ : * kVA
En cas de raccordement triphasé, donner la répartition de cette Pracc sur chacune des trois phases¹⁸:
Phase 1: * kVA phase 2: * kVA phase 3: * kVA.

Nombre et type de générateurs :
.....

Option de production¹⁹ : l'Offre de Raccordement est demandée en vue de * :
 L'injection de la totalité de la production
 L'injection du surplus de la production (déduction faite de la consommation)
 L'auto – consommation totale de la production à titre individuel
 La participation à un projet d'auto – consommation collective

Joindre un schéma unifilaire de l'installation

Emplacement souhaité du PDL de Production²⁰:
 Au plus près de l'Installation PV (et du PDL consommation du Site s'il existe)
 En limite de parcelle

Existence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique²¹ * :
 NON
 OUI : Type de stockage : Batterie Hydrogène Volant d'inertie
 Nombre de groupes de stockage * : Pmax installée en charge * : kW
 Energie stockable * : Pmax installée en décharge * : kW

¹⁷ La puissance de raccordement en injection est définie par le Demandeur comme la puissance maximale qu'il souhaite injecter ou pouvoir injecter au Réseau Public de Distribution ; elle ne peut pas dépasser 6 kVA en monophasé.

¹⁸ Les trois valeurs doivent être inférieures ou égales à 12 kVA et le déséquilibre entre deux phases ne peut pas dépasser 6 kVA. Enedis rappelle l'intérêt du Demandeur à équilibrer au mieux son installation triphasée, pour limiter les frais de raccordement et les risques de surtension.

¹⁹ Un "Demandeur sans contrat de consommation" ne peut choisir que l'option "injection en totalité" ; par ailleurs, l'option "vente du surplus" n'est possible que si le Demandeur est aussi le titulaire du contrat de consommation.

²⁰ Si le producteur n'est pas présent sur le Site, il peut avoir intérêt à accéder facilement à son panneau de comptage depuis la voie publique.

²¹ Pour l'éligibilité à l'obligation d'achat photovoltaïque, l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production. S'il y a présence d'un dispositif de stockage, merci de fournir le schéma unifilaire de l'Installation.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

2.4.3 D3 : Description des machines et des protections (à remplir avec l'installateur)

Les Unités de Production respectent le tableau 55A de la NF C 15-100 : Oui Non

Machine 1 :

Marque : * Modèle : * Nombre : *

Puissance apparente nominale :W Type : Synchronne Type de connexion : monophasé
 Asynchrone triphasé

Machine 2 :

Marque : Modèle : Nombre :

Puissance apparente nominale :W Type : Synchronne Type de connexion : monophasé
 Asynchrone triphasé

La protection de découplage est * :

Assurée par un sectionneur automatique, conforme²² à la norme DIN VDE 0126-1-1/A1 ou DIN VDE 0126-1-1:2013-08 avec réglage VFR-2019 (découplage à 50,6 Hz)

Assurée par une protection de type B1²³.

Préciser dans ce cas : Marque : * Modèle : *

(Les attestations de conformité seront demandées avant la mise en service.)

Compensation générale du site (ne pas y inclure la compensation propre de chaque machine) :

Présence de batteries de condensateurs de compensation générale : Oui Non

Puissance totale des condensateurs : kVA

2.5 E : APRES LE RACCORDEMENT

Adresse de facturation du solde du raccordement :

Adresse du Demandeur ou du Mandataire (la personne ayant payé l'acompte)

²² Se référer à la note « Enedis-NOI-RES_13 E ». Une déclaration de conformité du réglage aux exigences « VFR-2014 » sera à récupérer auprès de votre installateur ; elle pourra être demandée au moment de la mise en service

²³ Elle doit être d'un type apte à l'exploitation (voir liste des matériels aptes à l'exploitation dans la Documentation Technique de Référence du Distributeur) et devra être vérifiée et réglée par nos soins (prestation payante du catalogue de prestations du Distributeur)

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

Autre adresse :

M. ou Mme. * :
Adresse * :
Code postal * : Commune * :

L'interlocuteur technique (exploitant mentionné sur le CRAE pour le Site de Production sera :

Le Producteur (cas général)

Autre : M. ou Mme. * :

Adresse * :

Code postal * :Commune * :

Téléphone * :Adresse email :

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

3 Données administratives

3.1 F : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS *

Référence du contrat de fourniture (si existant) : n° de contrat :
Nom du titulaire :
Puissance souscrite : kVA.

Obligation d'achat souhaitée : Oui Non, joindre l'accord de rattachement au Responsable d'Equilibre

Mode de paiement souhaité : Chèque
 Virement
 Prélèvement automatique, joindre un RIB et autorisation de prélèvement

3.2 G : ECHEANCE SOUHAITEE ET OBSERVATIONS

Date souhaitée de mise en service de l'Installation²⁴ : *

Observations éventuelles :

²⁴ Cette date permet au Distributeur d'apprécier l'état d'avancement du projet mais peut être incompatible avec nos délais d'étude et de réalisation ou ceux d'autorisations administratives. Si en particulier des travaux sur le domaine public sont nécessaires, le Distributeur engage, pour le compte du Demandeur, les démarches pour l'obtention d'autorisations administratives qui peuvent nécessiter un délai de plusieurs semaines ; s'il y a lieu, une autre date sera fixée en commun.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

4 Certification des données

Le Distributeur établira une proposition de raccordement avec un devis à partir des éléments indiqués dans ce formulaire.

Les données demandées dans le cadre du présent document sont à destination du Distributeur et de ses sous-traitants. Elles servent à traiter la demande du Producteur et à le recontacter. Hors obligation légale, elles ne seront en aucun cas cédées à des tiers pour quelque raison que ce soit.

Les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans, sauf si vous (Producteur) exercez votre droit de suppression des données vous concernant ou si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (JO du 21 juin 2018) et du Règlement général de protection des données du 27 avril 2016, le Producteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles, qu'il peut exercer par courrier électronique adressé à travauxetraccordements.aff@greenalp.fr sous réserve de la production en pièce jointe d'un justificatif d'identité valide. Pour plus d'information, le Producteur peut consulter la Politique de confidentialité et protection des données personnelles du groupe GEG. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Producteur peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

En cochant cette case et en renseignant les informations demandées, vous reconnaissez donner votre accord à leur utilisation par le groupe GEG pour vous contacter ultérieurement.

Date : *

Nom et prénom du signataire ²⁴ : *

Fonction :

Signature : *

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

5 Documents à joindre avec la demande de raccordement

Récapitulatif des pièces demandées		
	Pièce	Obligatoire ?
1	Les pages de formulaire renseignées	Oui (dans tous les cas)
2	Plan de situation	Oui (dans tous les cas)
3	Plan de masse	Oui (dans tous les cas)
4	Titre de propriété du bâtiment d'implantation (s'il existe) ou de la parcelle (si bâtiment à construire)	Oui (dans tous les cas)
5	Contrat de mise à disposition de la toiture	Oui (si le producteur n'est pas le propriétaire du bâtiment)
6	Mandat / Autorisation	Oui (si appel à tiers habilité)
7	KBIS	Oui (si le Demandeur est une société)
8	Permis de construire/ Autorisation d'urbanisme/ autre	Oui (obligatoire surtout pour une éolienne dont la hauteur totale peut excéder 12 m)
9	Attestation d'architecte	Oui (si cadre de l'annexe 3 de l'arrêté du 9/05/2017)
10	Certificat d'installateur	Oui (dans tous les cas)
11	Schéma unifilaire de l'Installation	Oui (dans tous les cas)
12	Attestation de conformité à la norme DIN VDE 0126-1-1/A1	Oui (si protection de découplage intégrée à (aux) onduleur(s) ou sectionneur(s) automatique(s))

La réception des documents demandés conditionne le traitement de la demande.

Les documents originaux ne sont pas retournés. Une copie des documents listés ci-dessus est suffisante (ou les documents numérisés si l'envoi est fait par email).

Explication des pièces demandées

1. Les pages complétées (pages 4 à 11) du présent formulaire avec tous les champs obligatoires, signalés par un *, dûment renseignés ;
2. Un plan de situation du terrain permettant de localiser précisément le projet dans la rue ou le quartier : le plan fourni pour la déclaration préalable, le permis de construire... convient a priori. Ce type de plan s'obtient aisément sur les Sites de services cartographiques (cadastre, geoportail, googlemaps, via Michelin, Mappy...).

Deux points importants pour un plan exploitable :

- L'échelle doit être bien choisie (pas trop "zoomée" en particulier) pour pouvoir précisément situer le terrain (ou la parcelle) concerné par rapport à la voirie environnante ;

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

- le terrain (ou parcelle) concerné doit être clairement marqué ou identifié (repère, cercle...).

3. **Un plan de masse (coté ou précisant l'échelle), indiquant les limites de la parcelle, le bâtiment d'implantation et l'emplacement existant ou souhaité du coffret en limite de parcelle (l'emplacement final relevant de la décision du gestionnaire de réseau),** ainsi que du compteur de production ; le Distributeur recommande l'utilisation d'un extrait de plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr). Cette pièce est à préparer avec soin, l'arrêté du 9 mai 2017 ne permettant pas de modifier le choix du bâtiment d'implantation après qualification de l'affaire.

4. Le titre de propriété du (ou des) bâtiment(s) d'implantation de l'Installation objet de la demande (s'il existe) : le dernier avis d'imposition foncière ou une attestation notariée de propriété sont acceptés. Si le bâtiment est à construire, la pièce à fournir est le titre relatif au terrain.

5. Le contrat de mise à disposition de la toiture Signé entre le propriétaire et le producteur si celui-ci n'est pas le propriétaire du bâtiment d'implantation.

6. Un mandat ou une autorisation : ces modèles sont disponibles sur le site du Distributeur <https://greenalp.fr/> ou peuvent vous être adressés sur demande.

7. Un KBIS si le Demandeur est une société.

8. L'arrêté de permis de construire (si implantation sur un bâtiment à construire)

Ou la déclaration préalable (DP) de travaux (comprendre : certificat de non-opposition au projet ; toutefois le récépissé de dépôt de la DP peut suffire à cette étape si la puissance de raccordement ne dépasse 6 kVA sur aucune phase) : elle suffit généralement pour l'implantation sur un toit existant,

Ou toute autre autorisation administrative requise.

Si cette Autorisation d'Urbanisme fait l'objet d'une opposition des riverains dans les délais légaux (après affichage terrain), il est nécessaire de prévenir le Distributeur.

9. Une attestation d'architecte, dans les cas d'exception à la règle des 100 mètres pour établir le contour des Sites d'implantation, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017.

10. Un certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur, conformément aux dispositions de l'annexe 5 de l'arrêté du 9 mai 2017 ; ce certificat est à fournir à partir du 01/10/2017 pour une puissance installée inférieure ou égale à 9 kWc et à partir du 01/01/2018 pour toute puissance installée.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

11. Un schéma unifilaire de l'Installation de Production, à fournir en cas de présence de stockage d'énergie et qui indique :

- L'ensemble des onduleurs, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage du Site (si protection de type B1 ou sectionneur automatique) ;
- Le raccordement des auxiliaires et du dispositif de stockage, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus.

L'arrêté du 9 mai 2017 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production.

12. La conformité des réglages des protections de découplage intégrées aux onduleurs définis par la norme DIN VDE 0126-1-1/A1 sera attestée par les moyens suivants :

- lors de la demande de raccordement : une attestation de conformité émise par un organisme accrédité à la norme DIN VDE 0126-1-1/A1 : 2012-02 ou la DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08 doit être jointe aux Fiches de Collecte envoyées par le Demandeur,

- avant la mise en service : vérification du réglage VFR 2014 (50,6Hz) :

- Cas 1 (recommandé) : l'onduleur est réglé en usine et sort directement avec le bon réglage. Une attestation de réglage VFR 2014 est alors fournie par le constructeur. Cette attestation peut être remise au Distributeur dès la demande de raccordement (jointe aux Fiches de Collecte), et doit l'être au plus tard lors de la demande de mise en service envoyée par le producteur,
- Cas 2 : l'onduleur est réglé sur Site par l'installateur. Une attestation de réglage VFR 2014 est alors fournie par l'installateur. Cette attestation doit être remise au plus tard au Distributeur lors de la demande de mise en service envoyée par le producteur.

Dans tous les cas l'information disponible doit permettre d'identifier :

- L'équipement (l'onduleur),
- Le constructeur,
- Le responsable de la mise en œuvre des réglages,
- Le réglage appliqué (VFR 2014),
- La date de référence pour la certification des réglages.

Le Distributeur ne pourra procéder à la mise en service de l'Installation qu'après la fourniture d'une attestation de réglage (VFR 2014).

La fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter, conformément aux dispositions des articles L311-1, L311-5, L311-6 et L312-2 du code de l'énergie.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

Pour mémoire :

- Au plus tard avec l'accord sur la Proposition de Raccordement, dans le cas d'Installations de puissance ≤ 6 kVA par phase nécessitant une déclaration préalable, il faudra fournir le certificat de non-opposition au projet, ou à défaut une attestation d'accord tacite de la mairie à l'issue du délai d'instruction ;
- Avant la mise en service, il faudra fournir une attestation de conformité de l'Installation de Production, visée par CONSUEL (le "modèle violet", CERFA 15524, s'il y a un stockage d'énergie associé) et l'accord de rattachement au RE.
- Le Producteur doit être obligatoirement titulaire (voir les Conditions Générales du CRAE) d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'Installation de Production (elle doit clairement mentionner la présence d'une Installation de Production raccordée au RPD).

Modalités d'envoi

Formulaire et documents sont à envoyer conjointement par la poste ou par email à l'adresse travauxraccordement.aff@greenalp.fr

Si vous devez envoyer ultérieurement des documents complémentaires, merci de préciser la référence d'affaire si vous en disposez déjà ou les éléments permettant de retrouver votre demande (nom du Demandeur, code postal et commune du Site de production).

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production **HORS** photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par le Distributeur.

6 ANNEXE 1 – COORDONNEES DU DISTRIBUTEUR

Veuillez adresser ce document dûment rempli et toute question relative au raccordement :

Soit Par Courrier :

GREENALP – Département Ingénierie
49, avenue Félix Esclangon
CS 10110
38042 Grenoble CEDEX 09

Soit Par Email :

travauxetraccordements.aff@greenalp.fr

Pour toute question relative à l'Obligation d'Achat :

Département Risques Energies et Approvisionnement Marché :

Téléphone : 04 76 84 38 58

Email : oa@geg.fr